

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSDC	Date	3 décembre 2025
Numéro	25.191	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Digitalisation	Lié à (facultatif) : ad 25.035
Titre : Développer des solutions numériques locales et ouvertes : investir dans les compétences plutôt que dans les licences	

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier la place des logiciels libres dans la stratégie digitale cantonale, et notamment de :

1. évaluer la part actuelle de logiciels libres et ouverts utilisés au sein de l'administration cantonale, et étudier une stratégie de développement en ce sens ;
2. explorer les possibilités de développement de solutions numériques adaptées aux besoins de l'administration, en interne ou avec des partenaires locaux et académiques ;
3. étudier des collaborations intercantonales, afin de mutualiser le développement et la maintenance de solutions libres ;
4. identifier les pistes de réorientation d'une partie des dépenses actuelles de licences vers le financement de compétences locales, afin de renforcer la souveraineté numérique et la durabilité des investissements publics.

Développement (obligatoire) :

Le canton de Neuchâtel s'appuie aujourd'hui sur une infrastructure numérique en grande partie fondée sur des logiciels propriétaires. Cette dépendance entraîne des coûts récurrents liés aux licences et limite la marge de manœuvre pour adapter ces outils aux besoins spécifiques de l'administration cantonale et des communes.

À l'inverse, plusieurs administrations publiques à l'étranger font le choix de développer ou de soutenir l'utilisation de logiciels libres et ouverts. Cette approche offre de nombreux avantages :

- favoriser la transparence et la sécurité des outils numériques ;
- soutenir la souveraineté numérique ;
- mutualiser les investissements avec les communautés de développement ;
- garantir une meilleure adaptabilité aux besoins locaux ;
- et, surtout, valoriser les compétences humaines en investissant directement dans des équipes de développement, internes ou régionales, plutôt que dans des licences versées à des prestataires extérieurs.

Le canton de Neuchâtel est invité à se préoccuper de construire des systèmes d'information adaptés aux besoins en assurant une sobriété économique, énergétique, une souveraineté et une durabilité, en s'appuyant sur un écosystème de compétences régionales et en limitant ou canalisant les dépendances, fortes, vis-à-vis des leaders du marché, dont les coûts sont difficilement maîtrisables.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Caroline Juillerat, présidente de la commission Digitalisation

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :